

Coffrets électriques et gaz

1. Introduction

Cette fiche technique est destinée à orienter les projets à la fois de **construction neuve ou de réhabilitation d'un immeuble** notamment en ce qui concerne **l'intégration des coffrets techniques ERDF/GRDF**. Elle ne peut toutefois refléter tous les cas particuliers et donne des orientations générales.

Les **coffrets de branchement** d'électricité ou de gaz **sont rarement pris en compte** dès la conception d'un projet.

Leur **emplacement** a pourtant un rôle important dans la présentation de l'immeuble du fait de leur situation, de leur taille ou de leur coloris.

Si les contraintes techniques restreignent parfois la liberté de positionnement, il est pourtant **presque toujours possible** de réaliser une **bonne intégration**, à condition de concevoir toutes les solutions **dès le départ**.

Le coffret, loin d'être une fatalité, peut servir **l'harmonie du bâtiment**.

En 2016, dans le cadre d'une politique urbanistique de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, la Ville de Troyes, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), ERDF et GRDF ont co-signés une **charte visant à l'intégration de certains ouvrages de distribution publique de gaz et d'électricité dans les secteurs patrimoniaux remarquables de la Ville de Troyes**.

L'idée étant ainsi de préserver et valoriser ces édifices en limitant la **pollution visuelle** pouvant être générée par ces coffrets.

2. Quelle intégration ?

L'intégration des coffrets sera imposée pour toutes constructions nouvelles ainsi que pour toute réhabilitation d'un immeuble.

Le coffret s'inscrira dans les lignes géométriques de la façade en évitant surtout de couper un élément d'architecture. L'idée générale est de le faire disparaître, de le fondre dans le décor.

Pour une bonne intégration des coffrets, il conviendra de prendre en compte :

- ▶ L'aspect extérieur et l'utilisation de matériaux durables :
 - Porte métallique ouvrante ;
 - Porte en bois (menuisées selon époque de la façade, planches...).

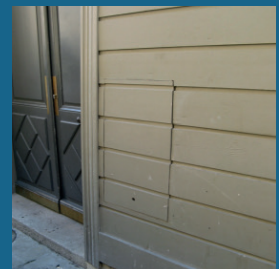
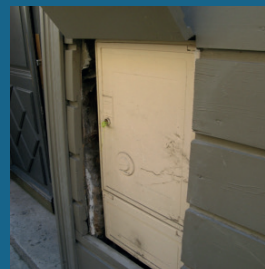
- ▶ Le type d'ouverture :
 - Ouvrant à la française ou basculante ;
 - Avec charnières apparentes ou dissimulées (peintes ou non peintes) ;
 - Avec une fermeture type targette ou avec une clef universelle de sécurité.
- ▶ L'adaptation selon la taille/composition de la façade :
 - Une diversité d'installations à masquer ;
 - Plusieurs coffrets peuvent être localisés derrière une même porte ;
 - Position de la porte en pied de façade au niveau du trottoir ou au-dessus de la sablière ou du soubassement.



À NE PAS FAIRE



À FAIRE



Dispositions réglementaires

Art. USS4.1 du PSMV :

« Les coffrets, armoires, autres dispositifs techniques tels que boîtiers de raccordement, coffrets, boîtes de fausse coupure, transformateur etc... seront encastrés et dissimulés ».

Leur emplacement et leur aspect doivent pouvoir ainsi être contrôlés, d'autant plus que la construction les accueillant se situe dans un site patrimonial remarquable.

Ceux-ci doivent donc, dans tous les cas, figurer dans les demandes d'autorisations.